

Communiqué de presse

Paris, le 16 avril 2025

Sécurité des usagers :

Les constructeurs automobiles pleinement mobilisés pour le rappel des airbags Takata

Face à l'enjeu majeur de sécurité que représente le remplacement des airbags Takata, les constructeurs automobiles poursuivent une mobilisation exemplaire engagée de longue date, intensifiée en 2024 par des actions concrètes, coordonnées et renforcées.

Une mobilisation structurée et continue :

- **Transmission régulière à l'administration** : depuis 2024, les constructeurs communiquent toutes les deux semaines une liste actualisée des véhicules concernés, permettant un suivi transparent et partagé avec les autorités.
- **Outils numériques pour les usagers** : la grande majorité des adhérents ont mis en place une page dédiée ou une plateforme en ligne permettant à chaque propriétaire de véhicule, grâce à son numéro VIN, de vérifier instantanément si son véhicule est concerné par un rappel.
- **Campagnes d'information multicanales** : au-delà des courriers recommandés envoyés sur la base des données SIV, les constructeurs mobilisent activement d'autres canaux (call centers, SMS, emails, réseaux de distribution) et ont conclu des partenariats avec les assureurs pour compléter les données de contact, conformément aux échanges entre le SSMVM et France Assureurs.
- **Détection automatique en atelier** : plusieurs marques ont intégré dans leurs systèmes une alerte déclenchée automatiquement lors de la prise en charge d'un véhicule concerné dans un atelier, afin de proposer sans délai l'intervention nécessaire.

Des efforts salués, des résultats concrets :

Ces dispositifs ont déjà permis de remplacer gratuitement plusieurs centaines de milliers d'airbags, malgré les défis liés à l'obsolescence des données ou au non-

recours spontané de certains propriétaires. En complément, les centres de contrôle technique mentionnent désormais explicitement la nécessité de remplacement de l'airbag lorsque celui-ci n'a pas été effectué, contribuant ainsi à la sensibilisation du public.

Une coopération renforcée pour aller plus loin :

La CSIAM appelle à poursuivre les concertations entre toutes les parties prenantes — constructeurs, État, assureurs, réseaux techniques — pour lever les derniers obstacles, améliorer la qualité des données disponibles et garantir la sécurité de tous, en métropole comme en outre-mer.

Les adhérents de la CSIAM réaffirment leur détermination à assumer pleinement leur rôle, dans un esprit de responsabilité, de transparence et de mobilisation collective.

À propos de la CSIAM

Créée en 1921, la CSIAM porte depuis plus de 100 ans la voix des constructeurs internationaux en France (deux roues moteur, véhicules légers et véhicules industriels) ; acteurs crucial de l'industrie automobile française, la CSIAM représente 85 marques de constructeurs de véhicules comptant pour plus de 60% des immatriculations en France.

Ensemble, ses 53 adhérents produisent environ 2 000 véhicules par jour en France, créant environ 10 000 emplois et contribuant significativement à l'économie locale et nationale à hauteur de 30 milliards d'euros du PIB français.